

FICHE 1 : Généralités

1. DÉFINITION DE LA MORPHINE

La morphine est un médicament antalgique (antidouleur) dérivé de l'opium extrait de la fleur du pavot.

Il s'agit d'un traitement spécialement réglementé ; la morphine est un stupéfiant.

Connu et utilisé depuis des millénaires, cet antalgique fait partie de la liste des médicaments reconnus par l'Organisation Mondiale de la Santé. (OMS)

Un opioïde est une morphine de synthèse, son action est identique à la morphine.

2. EVALUATION

Durant la phase de mise en route d'un traitement morphinique ou de son utilisation au long cours, il est conseillé que vous évaluiez les effets positifs de ce traitement.

Il existe différents outils pour évaluer la douleur.

L'infirmière vous proposera l'un d'entre eux et conviendra avec vous de la fréquence de son utilisation.

Votre évaluation permettra au médecin d'adapter les doses de votre médicament.

3. INDICATIONS DE LA MORPHINE

Traiter une douleur par de la morphine ne définit pas la gravité de la maladie et n'est pas exclusivement réservé aux personnes en fin de vie. Ce sont l'évaluation de votre douleur et la tolérance du médicament antalgique qui justifieront la prescription de la morphine.

Ceux-ci sont destinés à améliorer votre qualité de vie.

La morphine peut être utilisée pour des douleurs intenses :

- De courte durée (douleur aiguë)
- Persistantes (douleur chronique)

4. FORMES D'ADMINISTRATION DE LA MORPHINE OU D'UN OPIOÏDE

Dans la mesure du possible, la morphine se prend par la bouche (voie orale).

Elle existe sous différentes formes :

- Orale : comprimé, capsule, goutte, *solution*
- Transdermique : patch
- Solution injectable par voie intraveineuse, sous-cutanée, intra-musculaire, péridurale ou intrathécale
- Trans-muqueuse : intra-nasale
- Sublinguale
- Intra-rectale